Le yachting a le vent en poupe !

Des avancées réglementaires majeures, des perspectives d'activité très encourageantes : la grande plaisance a de nouveau le vent en poupe. Et le cluster Riviera Yachting Network qui fédère une centaine d'entreprises du secteur affiche sa satisfaction.

Pour les professionnels du yachting, l'année 2018 avait été marquée par une certaine instabilité fiscale et sociale. Mais le début de cette année 2019 semble apporter aux acteurs des métiers de la grande plaisance de la sérénité et de la visibilité dans leur activité. L'arrivée de nouveaux acteurs comme Monaco Marine à La Seyne dynamise encore un peu plus le secteur et permet d'offrir aux clients une grande diversité de services. Un renouveau salué par Laurent Falaize, le président de Riviera Yachting Network, cluster qui fédère une centaine d'entreprises de la filière : «Avec 700 yachts réparés dans la région, la grande plaisance représente près de 2500 emplois et génère plus de 900 millions d'euros de retombées : c'est un véritable poids lourd économique»

Rester compétitifs sur un marché devenu mondial

En effet, pas moins de 50% de la flotte mondiale de yachts (soit plus de 3000 unités) sillonnent les côtes méditerranéennes françaises en période estivale. Les ports de la région recensent plus de 1300 places dédiées aux yachts. La période des arrêts techniques de ces unités pour leur refit et leur réparation/maintenance commence plus tôt qu'il y a quelques années pour terminer plus tard, ce qui permet d'accroître le niveau d'activité des chantiers et co-traitants.

«Il nous faut rester compétitifs sur un marché mondial et se doter des avantages concur-

© Monaco Marine

le chiffre

2500

La plaisance représente 2500 emplois au sein de notre région.

rentiels à travers des investissements structurants, continue Laurent Falaize. Toulon, La Ciotat et Marseille sont à ce titre très complémentaires. Il nous faut aussi travailler à harmoniser les aspects législatifs et réglementaires qui parfois mettent à mal notre compétitivité. Sur le plan social et fiscal, nous avons remporté quelques victoires. Il nous faut continuer, mais grâce à cela les équipages et les yachts reviennent sur nos côtes».

Une plainte contre le gouvernement italien

L'année 2018 a en effet vu une grande victoire remportée face aux autorités italiennes, qui accordaient une exonération de taxe sur les carburants pour les yachts. Cette distorsion de concurrence était préjudiciable pour les ports français, qui constataient une «fuite» de 25 à 30% de leurs clients, qui allaient se ravitailler en Italie, mais aussi y effectuer l'entretien des yachts et des réparations. Riviera Yachting Network - avec le soutien de la Région et de la Fédération des industries nautiques, a ainsi déposé une plainte devant la Commission européenne, qui a alors adressé une mise en demeure à l'Italie. «Quand nous parlons d'une seule voix, nous sommes entendus et nous pouvons défendre notre filière et nos emplois», résume Laurent Falaize, le président de Riviera Yachting Network.

Une avancée sur le statut social des marins

Par ailleurs, les marins embarqués sur un navire battant pavillon étranger et résidant en France de manière stable et régulière étaient obligés d'être affiliés à l'ENIM, le régime social des marins français. Or, cela pénalisait les armateurs étrangers, qui déboursaient des sommes importantes, car cette obligation de cotisation s'appliquait aussi lorsque le bateau était immobilisé pour un chantier de refit. Les propriétaires choisissaient alors parfois de ne pas faire travailler des chantiers français.
En mai 2018, suite à une action conjointe de Riviera Yachting Network, du Groupement des équipages professionnels du yachting (GEPY) et de la Professional Yachting Association (PYA),

50% de la flotte mondiale de yachts (soit plus de 3000 unités) sillonnent les côtes méditerranéennes françaises en période estivale

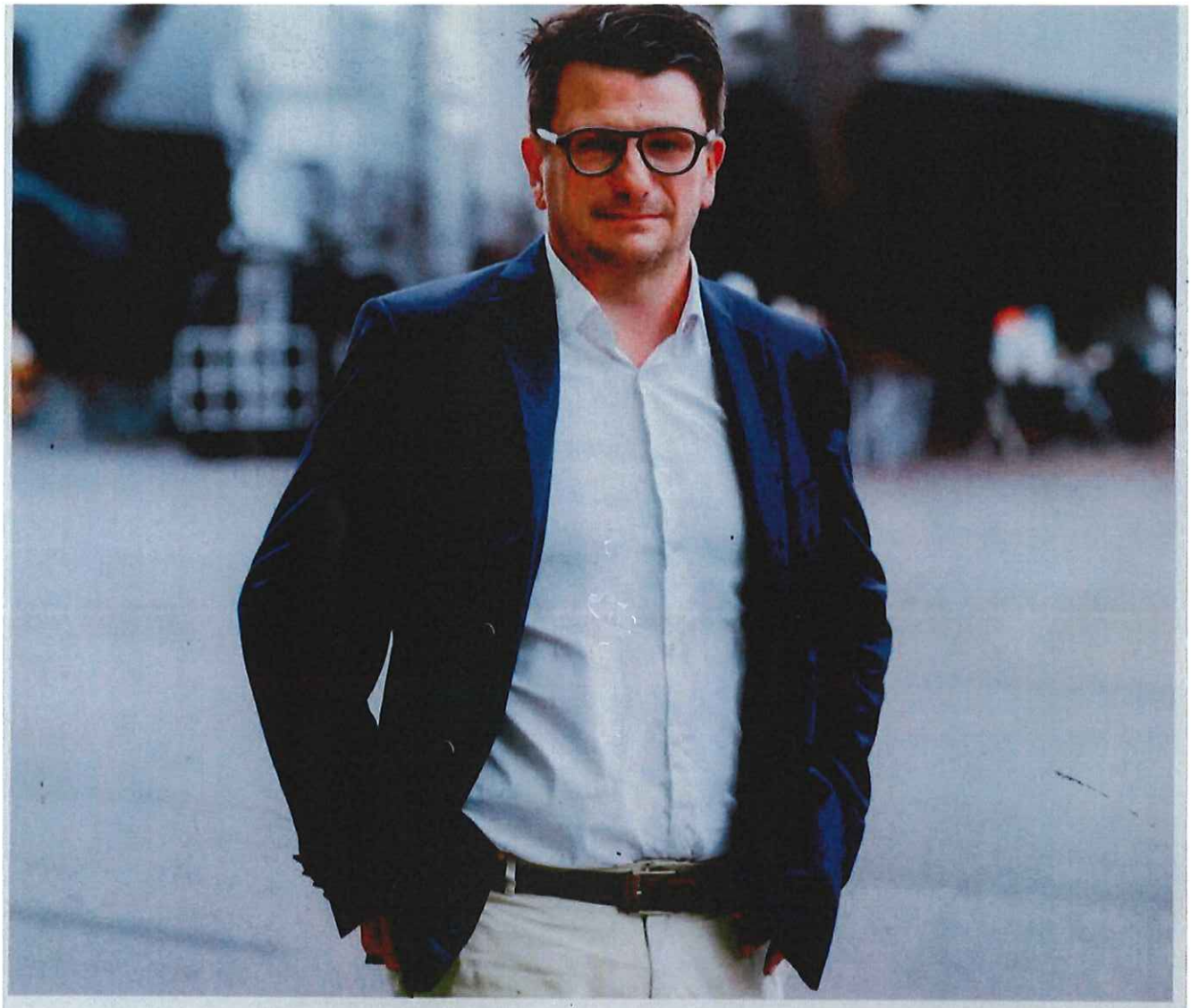

et une visibilité jusqu'en avril, ce qui est un très bon ratio dans notre métier. Avec l'instabilité fiscale, je pense que de nombreux clients étaient attentistes. Mais avec les décisions liées à la durée de période de chantier, nous avons constaté un véritable déverrouillage et un afflux de commandes. Ce qui nous a permis de recruter 20 personnes en fin d'année. Nous sommes désormais proches des 120 salariés, pour un chiffre d'affaires qui devrait s'établir en 2019 autour de 25 millions d'euros, en hausse de 10% par rapport à l'année précédente».

Et le dirigeant n'oublie pas de saluer l'arrivée de Monaco Marine : «C'est à mon sens une bonne nouvelle pour notre filière : car qui dit nouveau concurrent dit nouvelle dynamique, donc plus de clients et des effets positifs sur l'emploi et les sous-traitants. Tout le monde sera gagnant».

«C'est à mon sens une bonne nouvelle pour notre filière : car qui dit nouveau concurrent dit nouvelle dynamique, donc plus de clients et des effets positifs sur l'emploi et les sous-traitants. Tout le monde sera gagnant»

Monaco Marine a investi 15 millions d'euros

En effet, ce dynamisme retrouvé a incité Monaco Marine à s'implanter sur un

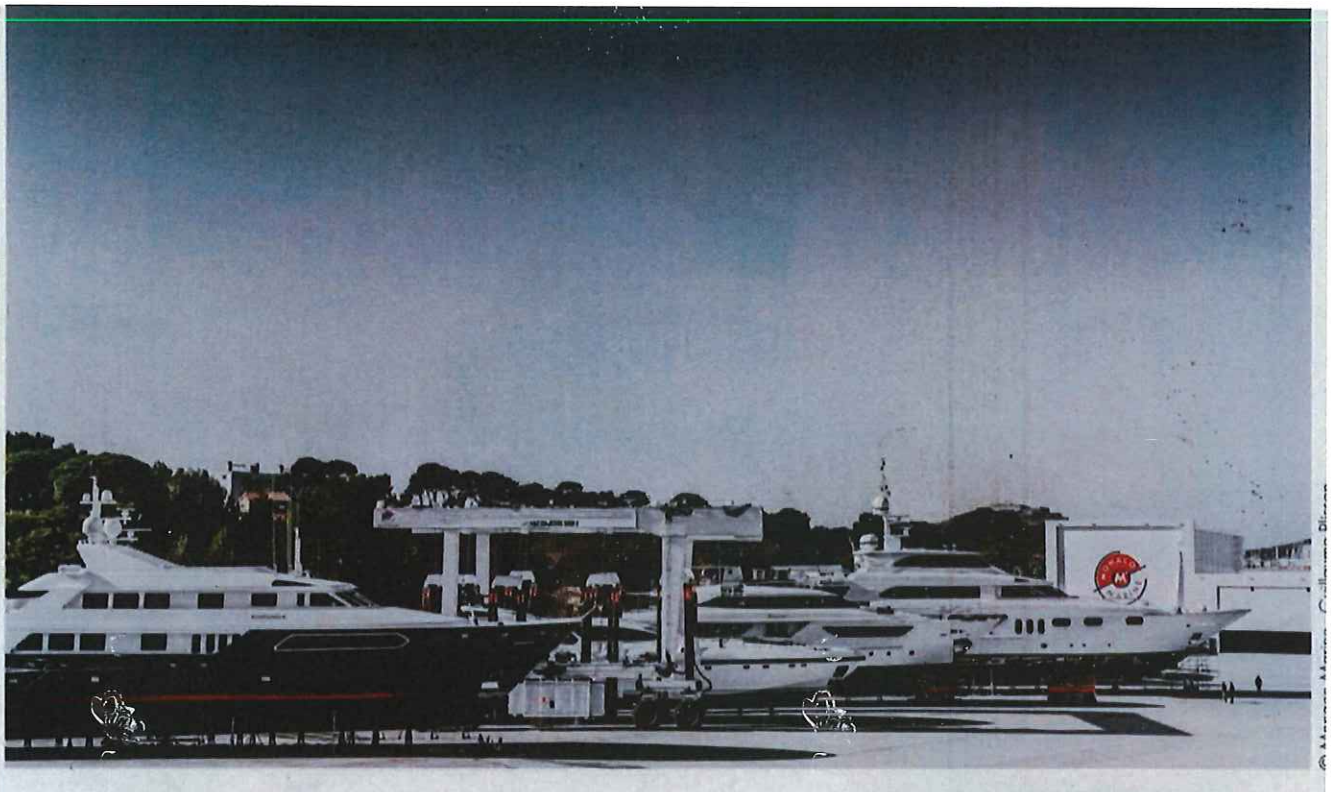

Le chiffre

15 M€

C'est la somme investie pour le site de Monaco Marine de La Seyne.

nouveau site à La Seyne : «Nous avons démarré notre activité au début du mois de novembre : nous disposons d'un terrain de 40 000 m2, et de deux hangars de 1200 m2 et de 2 400 m2 sur les 30 places dont nous disposons, 17 à terre et 13 à flots, 8 sont occupées, explique Julien Talagrand, directeur d'exploitation du site Monaco Marine de La Seyne. L'aménagement et la construction des infrastructures représentent un investissement de 15 millions d'euros pour le groupe.

Les premiers mois d'exploitation sont d'ores et déjà très satisfaisants. Parmi nos clients, il y a plusieurs propriétaires qui avaient l'habitude d'aller entretenir leur bateau en Italie, et qui reviennent dans la rade. C'est très positif, et c'est une bonne nouvelle pour l'ensemble de la filière grande plaisance».

Pour Laurent Falaize, la conjugaison de ces bonnes nouvelles montre si besoin était que le yachting a un bel avenir autour de la rade de Toulon et sur l'ensemble du littoral régional. Et le fait de se fédérer autour de la bannière Riviera Yachting Network n'est pas étranger à ces succès et à ces belles perspectives : «Riviera Yachting Network a aujourd'hui 18 ans, rappelle-t-il, c'est l'âge de la majorité ! Nous étions au départ une quinzaine d'entreprises, nous sommes désormais 100 adhérents. C'est un long chemin que nous avons parcouru collectivement».

Une expertise reconnue

Et au-delà des chiffres, Laurent Falaize se félicite avant tout de la crédibilité et de la représentativité du cluster Riviera Yachting Network qu'il préside : «Nous sommes aujourd'hui écoutés à tous les niveaux, par les élus locaux, nationaux et même européens. Nous faisons entendre notre voix et les décideurs politiques savent que la filière de la grande plaisance crée des emplois et de la richesse, et qu'elle fait vivre des centaines de familles dans la région. Riviera Yachting Network est ainsi associé à la réflexion autour de l'opération Economie de la mer, parmi les 8 Opérations d'intérêt régional (OIR). Elle vise à structurer la filière navale et maritime pour conquérir de nouveaux marchés. Une preuve supplémentaire que les pouvoirs publics reconnaissent notre expertise, et en sont demandeurs pour dessiner à nos côtés l'avenir de la filière».

Le chiffre

18

Le Riviera Yachting Network a fêté ses 18 ans.